



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Une stratégie pour une ambition partagée : le « Tiers naturel littoral »

Les départements littoraux français comptent près de 25 millions d'habitants (INSEE 2014), soit près de 40 % de la population nationale. La densité de population des cantons littoraux est deux fois supérieure à la moyenne nationale. Confronté à des pressions fortes constantes, voire se renforçant dans un contexte de changement climatique, des politiques spécifiques de protection et de valorisation des espaces naturels du littoral associant les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement ont été mises en place depuis les années 70.

Parmi ces acteurs, le Conservatoire du littoral est un opérateur foncier qui constitue et met en valeur, en étroite relation avec les collectivités de toute nature (Régions, Départements, Communautés de communes, Communes), un patrimoine naturel ouvert au public ou à différents usages, contribuant ainsi au développement durable des territoires. Il occupe une place significative avec 160 000 ha placés sous sa responsabilité en 2015.

Contribuer à protéger le littoral année après année, site par site, parfois parcelle par parcelle, appelle une vision de long terme qui doit régulièrement être adaptée au contexte très dynamique dans lequel nos rivages évoluent : aléas climatiques, demande sociétale en particulier de loisirs, menaces sur la biodiversité, nécessité d'une qualité de l'eau améliorée, mutations de l'agriculture, érosion etc. Cette stratégie doit aussi prendre en compte l'intervention des autres acteurs publics (et plus rarement privés), qu'il s'agisse d'action foncière, réglementaire ou contractuelle.

La stratégie d'intervention du Conservatoire 2015-2050 est fondée sur une analyse fine des territoires, après une segmentation du littoral en 146 unités. Menée en concertation avec les services de l'Etat et des collectivités, les gestionnaires des sites du Conservatoire, et tous les autres acteurs de la protection des rivages, cette analyse a identifié les besoins d'intervention du Conservatoire. Les Conseils de rivages, composés d'élus régionaux et départementaux ont été également consultés.

Un document national de synthèse*

présente les deux grands objectifs de long terme du Conservatoire : contribuer à la préservation du « tiers naturel littoral » et constituer un réseau de sites en « bon état » et bien valorisés, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre au travers d'orientations opérationnelles et thématiques (agriculture, eau, paysages, biodiversité, accueil du public, interface terre-mer).

Des documents territoriaux*

présentent, à l'échelle de chaque Conseil de rivages, une synthèse des orientations stratégiques retenues pour ces rivages et précisent ensuite, pour chaque unité littorale, la stratégie territoriale. Celle-ci est illustrée par une carte des enjeux et des pressions et par une carte des zonages stratégiques, dans laquelle sont identifiées :

- les sites déjà acquis et protégés par le Conservatoire ainsi que les sites protégés et gérés par d'autres acteurs,
- les zones d'intervention de la stratégie du Conservatoire qui couvrent les sites ayant vocation à être protégés à l'horizon 2050. A l'intérieur de ces zones d'intervention, le conseil d'administration du Conservatoire adopte des «périmètres autorisés» dans lesquels l'établissement est autorisé à acquérir ou à solliciter des affectations du domaine public.
- les zones de vigilance ; bien qu'il s'agisse de zones à enjeux dont la protection pourrait être nécessaire selon l'évolution des menaces, elles n'ont en principe pas vocation à être acquises par le Conservatoire.

En fin de document, un lexique précise les définitions et les notions utilisées.

*Le document national et les documents territoriaux sont téléchargeables sur www.conservatoire-du-littoral.fr

Rivages Français d'Amérique



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Les rivages français d'Amérique comptent six territoires répartis depuis les confins de l'Amazonie en limite équatoriale, jusqu'à Miquelon au 47ème degré nord : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces territoires s'illustrent par leur grande diversité :

- diversité géographique : des dimensions très variables, allant de 24 km² à 83 000 km², une situation continentale en Guyane mais insulaire partout ailleurs, un gradient climatique allant d'un climat équatorial à un climat océanique froid et humide, des caractéristiques géologiques et physiques très diversifiées ;
- diversités sociétales, avec des origines de peuplement très différentes d'un territoire à l'autre, des dynamiques démographiques variables et des statuts politiques hétérogènes régis par des articles différents de la Constitution (articles 73 et 74) et conférant des degrés d'autonomie plus ou moins étendus à chacune des collectivités.

Ces territoires présentent néanmoins quelques constantes :

Une biodiversité majeure au niveau national et international

La biodiversité des rivages français d'Amérique (RFA), particulièrement riche et remarquable, s'inscrit dans deux des 34 « hot spots » de la biodiversité mondiale (bassin amazonien et Caraïbes). A elle seule, la Guyane renferme la majeure partie des espèces animales et végétales connues au niveau national et beaucoup restent à découvrir. Au niveau littoral, les mangroves occupent une place déterminante sur les côtes des Antilles et de Guyane et rendent de nombreux services écosystémiques (réservoirs de biodiversité mais également épuration et filtration des eaux, protection du trait de côte, nurseries de poissons, stockage de carbone,...). Elles représentent les trois quarts des mangroves françaises et leur préservation est un des enjeux forts du Conservatoire du littoral en outre-mer. La conservation des écosystèmes marins, notamment récifs coralliens et herbiers, dépend en grande partie de la capacité à maîtriser les pressions provenant de leur bassin versant, en particulier en matière d'épuration des eaux usées.

Cette biodiversité exceptionnelle a donné lieu à la création de nombreuses aires protégées, tant terrestres que marines : 2 parcs

nationaux, 2 parcs naturels régionaux, 13 réserves naturelles (dont la plus grande de France), 32 arrêtés de protection de biotope. 8 sites classés et 5 sites Ramsar viennent compléter ou renforcer la protection foncière apportée par le Conservatoire du littoral, l'Etat et les collectivités locales (généralement au travers du régime forestier mis en œuvre par l'ONF).

Une urbanisation concentrée sur le littoral

Du fait de leur caractère insulaire, et des contraintes géographiques à l'intérieur des terres (massifs volcaniques au relief marqué aux Antilles, relative inaccessibilité des forêts guyanaises), la population de ces territoires (1,1 million d'habitants au total) est fortement concentrée sur le littoral. A l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon, la dynamique démographique est forte, voire très forte (Saint-Martin, Guyane) et se traduit par une extension rapide de l'urbanisation mais également des infrastructures (routières, portuaires, ...) sur le littoral. Dans le cas de la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, ce développement est encadré par des schémas d'aménagement régionaux réalisés à l'initiative des régions qui ont permis d'identifier des espaces remarquables du littoral à préserver et dans lesquels s'inscrit la stratégie d'intervention du Conservatoire.

La pression foncière s'exerce notamment, aux Antilles, sur la zone dite des « 50 pas géométriques », bande littorale de 80,20 m de large relevant du domaine public et faisant l'objet de nombreux empiètements, occupations sans titre et litiges de propriété. La partie naturelle de ces 50 pas, affectée au Conservatoire du littoral lorsqu'elle ne faisait pas partie de la Forêt domaniale du littoral gérée par l'ONF, n'échappe pas à ces pressions et le maintien de l'intégrité de ces 50 pas naturels est un des enjeux de gestion forts pour le Conservatoire et ses partenaires. Une mission d'intérêt général confiée à l'ONF sur ces espaces des missions de surveillance, d'expertise et d'appui technique aux collectivités gestionnaires de ces espaces.

La pression foncière s'exerce également fortement sur les étangs littoraux, encore trop souvent soumis à des empiètements, remblaiements et pollutions chroniques notamment à Saint-Martin. Le développement démographique et le passage à un mode de vie de plus en plus urbain s'accompagne d'attentes sociales de

plus en plus fortes en matière d'espaces de loisirs de proximité, globalement rares dans les agglomérations d'outre-mer. Les équipements d'accueil (sentiers littoraux, parcours de découverte, tables, places à pique-nique,...) rencontrent toujours et très rapidement un grand succès auprès de la population locale. Certaines plages sont littéralement prises d'assaut lors des week-ends et vacances, notamment à Pâques où des dizaines de milliers de personnes viennent camper et exercent une forte pression sur les sites les plus accessibles. L'aménagement et les travaux de restauration de ces sites engagés par le Conservatoire, les collectivités locales et l'ONF depuis une dizaine d'années permettent, progressivement, de reculer l'accès aux véhicules, de mieux répartir la fréquentation et d'assurer la régénération des milieux sans remettre en compte la vocation sociale de ces espaces.

Enfin, cette pression foncière s'accompagne, ici comme ailleurs, de spéculation et de flambée des prix du foncier littoral pouvant atteindre des sommets inaccessibles comme par exemple à Saint-Barthélemy. Le rôle du Conservatoire est important pour limiter cette spéculation et conduit parfois à recourir à l'expropriation.

Des enjeux touristiques très forts pour l'économie des territoires

Le tourisme, majoritairement métropolitain et américain est un moteur économique important dans les rivages français d'Amérique, marqués par des taux de chômage significativement plus élevés que la moyenne nationale. Aux Antilles, le développement touristique s'appuie fortement sur les zones balnéaires et a profondément marqué l'occupation du littoral au cours des dernières décennies, parfois de façon exacerbée comme à Saint-Martin où les infrastructures hôtelières dominent sur le linéaire côtier. Souvent encouragé par la défiscalisation, une partie du parc hôtelier antillais n'a cependant pas réussi à trouver un équilibre économique dans la durée et conduit à de nombreuses « friches hôtelières » qui amènent à repenser le modèle de développement touristique de ces îles dans un contexte international fortement concurrentiel et à mieux prendre en compte la préservation des paysages et du patrimoine qui font l'attrait touristique de ces territoires. Le développement qualitatif des produits touristiques sur le littoral, lorsqu'ils n'entraînent pas de dégradation ni de privatisation des sites, est un des enjeux importants, partagé par le Conservatoire du littoral.

Une action récente mais significative du Conservatoire du littoral

L'intervention foncière du Conservatoire outre-mer s'est concentrée essentiellement sur les vingt dernières années. Les espaces protégés par le Conservatoire du littoral représentent environ 38300 ha (au 1/1/15) soit près du quart des surfaces protégées par le Conservatoire au niveau national. Les affectations et remise en gestion de Domaine Public Maritime et de 50 pas géométriques prédominent largement sur les acquisitions (6 500 ha).

La stratégie d'intervention foncière visera à :

- Terminer l'affectation au Conservatoire de la quasi-totalité des mangroves non couvertes par une protection réglementaire forte en Martinique et Guyane (soit environ 47 000 ha au total).
- Renforcer la protection des zones de 50 pas géométriques par des acquisitions de fonds dominants (en amont), afin de constituer des unités foncières opérationnelles pour l'aménagement et la gestion.
- Préserver des grandes unités paysagères ou écologiques littorales, se prolongeant parfois à l'intérieur des terres.
- Anticiper sur les effets du changement climatique (élévation du niveau de la mer, recul de trait de côte) en évitant l'installation d'activités exposées aux risques et en permettant une gestion souple et adaptative du trait de côte.

LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Les territoires de **Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélemy et Saint Martin** n'étant constitués chacun que d'une seule unité littorale, ils ne font pas ici l'objet de développement mais sont décrits au niveau de la présentation de l'unité littorale correspondante.

A – GUADELOUPE

I-Contexte régional

La géographie archipélagique détermine une multitude de situations littorales. Entre la Grande Terre, vaste plateau calcaire et la Basse Terre aux sommets volcaniques, entre le petit archipel des Saintes, les grands espaces agricoles de Marie Galante ou les terres arides et abruptes de La Désirade, ce sont autant d'écosystèmes et de paysages authentiques qui méritent d'être préservés dans le contexte d'une urbanisation très forte et peu maîtrisée.

Le Schéma d'aménagement régional (SAR) valant Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) de Guadeloupe a été approuvé par décret n° 2011-1610 du 22 novembre 2011 du Conseil d'Etat. Ce document prévoit comme orientations principales « de limiter l'étalement urbain, de protéger et de valoriser le patrimoine naturel exceptionnel, de maintenir les équilibres entre les grandes fonctions de l'espace et de favoriser les changements de comportements et de pratiques ».

II – Bilan de l'action du Conservatoire

La remise en gestion des 50 pas géométriques en Guadeloupe, en application d'une loi de 1996 a conduit le Conservatoire à intervenir sur un linéaire côtier important et plus de 1200 ha qui définissent une ossature littorale des sites du Conservatoire. Les cinquante pas ceinturent en pointillé tout l'archipel Guadeloupéen et comptent de nombreuses zones à restaurer. La reconquête des 50 pas nécessite beaucoup d'attention et d'investissement : la délimitation entre 50 pas naturels et zones urbanisées doit être confortée et, au sein de la partie naturelle, le Conservatoire doit continuer à s'attacher à la mise en place d'un cadre pérenne et cohérent d'affectation et de gestion, en liaison avec l'ONF, le Parc national et les collectivités locales.

Un important travail de définition de partenariat a été engagé avec les Communes, avec la signature de 16 conventions de gestion, et la rédaction de plusieurs plans de gestion à l'échelle communale. S'adossant aux 50 pas géométriques, coté maritime, les mangroves et forêts inondées de Guadeloupe (4500 ha) ont été affectées au Conservatoire

En Guadeloupe, l'action du Conservatoire s'est aussi portée sur la protection de sites remarquables comme le Grand Cul de Sac Marin qui concentre de nombreux enjeux écologiques, paysagers et économiques. Les secteurs de la Grande Vigie, de la Pointe des Châteaux, des Monts Caraïbes, ainsi que les zones humides de Marie Galante et les Saintes comptent parmi les autres secteurs d'intervention.

A ce jour, le Conservatoire protège sur 7 950 ha.

III – Objectifs et orientations

La stratégie à long terme du Conservatoire en Guadeloupe s'attache en premier lieu à constituer des sites protégés cohérents entre l'espace maritime et les espaces naturels terrestres, en complément avec les entités foncières déjà protégées. En effet, le dispositif des 50 pas géométriques (forêt domaniale littorale et Conservatoire) a souvent conduit à ne protéger que des bandes de terrain de 81,20 m de large et morcelées qui ne permettent pas de gérer les espaces naturels de manière intégrée entre la terre et la mer, ni de manière linéaire le long des rivages. Vers la mer, l'affectation des forêts inondées à Pterocarpus et des mangroves a été faite, il reste à conforter des acquisitions de terrains privés sur les fonds dominants des 50 pas.

La stratégie prévoit aussi de conforter l'acquisition de grands sites et de s'assurer de la mise en cohérence et de la bonne fin des acquisitions. Les sites suivants sont par exemple concernés :

- Monts Caraïbes : dernier grand ensemble écologique de forêts sèches et semi-humides ;
- La Pointe des Châteaux : en cohérence avec le projet d'opération grand site ;
- Anse à la Barque : dernier beau continuum transversal de la Côte sous le Vent ;
- Terre de Haut : enjeux paysagers majeurs sur l'un des plus importants sites touristiques de Guadeloupe...

Il sera également nécessaire de continuer à fiabiliser et à sécuriser l'affectation des pas géométriques naturels. Leur gestion devra reposer sur les collectivités locales ou leurs groupements et bénéficier d'un appui technique de l'ONF et du Parc national de Guadeloupe, notamment dans le domaine de l'ingénierie écologique, dans un cadre conventionnel ou contractuel renouvelé. La recherche d'une plus grande cohérence foncière avec la forêt domaniale du littoral doit être engagée.

Les aménagements réalisés par le Conservatoire contribuent à la valorisation économique des territoires, dans une logique de produits écotouristiques de qualité et respectueux de l'esprit des lieux, notamment sur les sites majeurs que sont Taonaba aux Abymes, la Pointe des Châteaux à Saint-François, l'Îlet Cabris à Terre de Haut, la Pointe du Grand Abaque à La Désirade ou l'Îlet Cochons à Pointe-à-Pitre. Ces aménagements devront également répondre à la demande de sites de détente et de loisirs de proximité tels que la Pointe du Phare à Vieux Fort et permettre la poursuite de l'aménagement des sentiers du littoral (linéaire et en boucles).

B – MARTINIQUE

I-Contexte régional

Le sud de ce territoire présente de grands espaces naturels encore préservés, vallonnés et secs, alors qu'au nord, les rivages de la Montagne Pelée témoignent de la jeunesse du volcanisme avec des plages de sable noir et des pentes très abruptes où l'érosion est active. C'est le domaine de la forêt tropicale humide avec des précipitations abondantes.

La structure foncière des espaces agricoles et naturels est dominée par les grands domaines. La densité de population est élevée et la pratique de l'habitat dispersé conduit à un mitage important des espaces naturels et agricoles. Le fort développement qu'a vécu la Martinique depuis une trentaine d'années conduit à un déficit d'infrastructures (transports, énergie, déchets, assainissement...), dont le rattrapage est engagé.

II – Bilan de l'action du Conservatoire

Plusieurs grands ensembles soulignent l'investissement du Conservatoire en Martinique, qui a permis de maîtriser 3 230 ha dont 1 717 ha d'acquisitions et 1 533 ha d'affectations ou de remises en gestion (dont 1 205 affectés début 2015). Il s'agit en particulier des versants nord-ouest de la Montagne Pelée, ensemble remarquable tant d'un point de vue paysager qu'écologique.

L'ensemble Caravelle-Galion-Pothau est également un secteur majeur et historique de l'intervention du Conservatoire, ce qui a permis de renforcer les bases de la Réserve naturelle nationale sur un des secteurs les plus convoités par l'urbanisation balnéaire. La Baie de Génipa, grand ensemble de fond de baie a également fait l'objet d'une grande attention, et engagé le Conservatoire sur de l'affectation des mangroves et de l'acquisition des arrières mangroves.

Dans le secteur sud, ce sont surtout les mornes de l'Ouest, superbes ensembles paysagers et reliques de forêts sèches dans des espaces très mités, Cap Salomon, mornes Champagne,

Jacqueline, Larcher, dominant le Rocher du Diamant. De nombreux sites enfin, coupures vertes et beaux ensembles tels le Morne Aca, les Salines de Sainte-Anne ou enfin l'une des dernières plages d'apparence « sauvage » des Antilles, le Grand Macabou, espace de liberté qui fait le bonheur des cavaliers.

La gestion de ces sites s'appuie sur un partenariat avec le Parc naturel régional, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM), les communes et l'ONF.

III – Objectifs et orientations

La stratégie à long terme du Conservatoire en Martinique vise à conforter l'acquisition des grands sites déjà en partie constitués :

- Versants nord-ouest de la Montagne Pelée,
- Presqu'île de la Caravelle et îlets le long de la côte atlantique,
- Baie de Génipa,
- Mornes des Anses d'Arlets,
- Saline de Sainte Anne et Grand Macabou.

Il conviendra également d'achever l'affectation des mangroves et de les sécuriser en acquérant les arrières mangroves les plus stratégiques.

Les aménagements réalisés par le Conservatoire devront favoriser la valorisation de sites majeurs afin de déclencher un cercle vertueux protection/valorisation/protection, garant sur ces territoires d'un soutien durable inscrit dans le cadre des politiques locales dans un contexte social et économique sinistré. Cet objectif portera en particulier sur les sites des Salines de Sainte-Anne, de l'Îlet Ramier, des mangroves de la Baie de Génipa, des versants nord-ouest de la Montagne Pelée.

C - GUYANE

I-Contexte régional

Sur plus de 600 kilomètres, profondément indentés par des estuaires immenses, les rivages de Guyane sont caractérisés par leurs grands espaces de côtes basses, peu accessibles et presque vierges, à l'exception de quelques avancées rocheuses et urbanisées comme la presqu'île de Cayenne et l'estuaire de Kourou.

La mobilité des rivages est une caractéristique forte de ce littoral placé sous l'influence des énormes charriages sédimentaires amazoniens.

La pression humaine encore peu dense en moyenne (250 000 habitants sur 83 000 km²), permet encore à une biodiversité exceptionnelle de prospérer. Cependant, sur ce territoire atypique par ses dimensions (superficie équivalent à celle du Portugal), la très forte proportion d'espaces naturels, et notamment forestiers, ne doit pas masquer les transformations rapides des paysages et la progression des défrichements agricoles et de l'urbanisation sur la bande littorale, où les savanes se trouvent de plus en plus menacées.

II – Bilan de l'action du Conservatoire

Le Conservatoire intervient sur une vingtaine de sites soit par des acquisitions de terrains privés (3 500 ha), soit par des affectations du domaine de l'Etat puisque les grands espaces de Guyane appartiennent encore le plus souvent à l'Etat.

Qu'il s'agisse des îles, des vasières, des mangroves, des estuaires, des forêts équatoriales ou des sites périurbains de Cayenne, le Conservatoire s'attache à développer des actions originales de protection du littoral pour s'adapter à un contexte naturel et social très singulier.

La stratégie du Conservatoire s'est structurée historiquement autour des objectifs suivants :

- La préservation des petits archipels côtiers riches en vestiges historiques, notamment pénitentiaires, en particulier les Îles du Salut et les Îles de Rémire. Le Conservatoire contribue à la protection, à l'ouverture maîtrisée au public et à la mise en valeur du patrimoine de ces îles et à la consolidation de lieux de mémoire.
- La protection de grands espaces naturels littoraux, pour participer à la constitution, aux côtés des Réserves naturelles et du Parc naturel régional, d'un réseau d'espaces naturels protégés représentatif de cette partie du continent sud américain.
- La sauvegarde des rivages et des monts de Cayenne, dans le cadre de la composition d'une ceinture d'espaces naturels longeant le littoral de la Presqu'île de Cayenne et formant des coupures d'urbanisation.

Le Conservatoire déploie, en partenariat avec les collectivités, des objectifs qui contribuent à la préservation de la biodiversité, à la

mise en valeur du patrimoine naturel mais également historique et à l'émergence de l'éducation à l'environnement en Guyane ainsi qu'au développement maîtrisé du tourisme de nature.

Depuis 1995, l'action du Conservatoire du littoral en Guyane s'est significativement intensifiée. Ce développement est directement associé à la convergence de plusieurs facteurs qui ont déterminé l'orientation des interventions :

- L'inscription de l'action du Conservatoire du littoral dans le réseau d'espaces naturels protégés et notamment des Réserves naturelles qui se sont mises en place. Lorsqu'il s'agit sur le littoral de dépendances domaniales, l'intervention foncière du Conservatoire n'apparaît pas prioritaire en regard des protections et modes de gestion qui sont déjà mis en œuvre dans ces réserves.

- Une attente forte des collectivités en matière de valorisation des sites naturels. La biodiversité, la découverte des grands espaces guyanais, la diversité des cultures et les contrastes se trouvent au cœur d'une volonté de plus en plus explicite de faire de la Guyane une terre de développement durable et d'éco-tourisme.

- La possibilité de mettre en cohérence l'action foncière avec les interventions sur le domaine maritime. La préservation des mangroves est désormais légitime en Guyane. La loi de février 2002 a donné un cadre législatif aux interventions du Conservatoire sur ces espaces naturels maritimes. Les pistes de mise en valeur sont actuellement explorées afin d'inscrire ces protections dans des démarches de connaissance et de développement durable.

- La remise en gestion des cinquante pas géométriques attenants aux espaces naturels de la presqu'île de Cayenne : En application de la loi de 1996, l'intervention sur les cinquante pas géométriques, donne une cohérence aux interventions du Conservatoire sur la presqu'île de Cayenne, avec la création du sentier du littoral qui assure progressivement la liaison piétonne entre les sites protégés situés le long des rivages de ces communes.

Ces orientations restent pertinentes aujourd'hui.

Certains sites du Conservatoire couvrent plusieurs milliers d'hectares, ce qui permet de limiter les influences extérieures et de réunir des séquences continues de milieux naturels qui forment la transition entre la forêt primaire sur socle précambrien, les savanes sèches, les marais d'eau douce, les forêts sur sables du littoral, les mangroves puis les vasières...

III – Objectifs et orientations

Pour la Guyane, les objectifs retenus pour les interventions du Conservatoire visent à :

1) Renforcer la préservation et la gestion des grands espaces :

- A l'est, sur l'estuaire de l'Oyapock, en développant la préservation de la Pointe Béhague, de la Montagne d'Argent, des Monts de l'Observatoire et de la Montagne Bruyère.

- A l'Ouest avec la protection, en liaison avec les communes d'Awala Yalimapo et de Mana d'un secteur de marais situés le long de la rivière Coswine et surtout d'une partie importante des anciennes rizières.

- A Sinnamary et Iracoubo en confortant la protection des mangroves où se situent les colonies d'Ibis rouges

- Dans l'estuaire du fleuve Cayenne, à la confluence des rivières Tonnegrande et Cayenne.

En développant pour chacun d'entre eux, en liaison avec les collectivités, des projets spécifiques et originaux de valorisation autour des thèmes de la protection de la biodiversité, d'éducation à l'environnement et d'écotourisme.

2) Développer le réseau des sites protégés de la presqu'île de Cayenne en favorisant l'émergence d'une reconquête sociale, paysagère et fonctionnelle de ces rivages en grande partie urbanisés depuis le vieux port à Cayenne et jusqu'au Mont Mahury.

Le développement de l'animation et de l'implication des riverains, en particulier par le secteur associatif et scolaire donnera au sentier sa vraie dimension sociale. L'accompagnement par des projets éducatifs à thèmes constituera une garantie de pérennité des protections mises en œuvre.

3) Conforter les protections du patrimoine historique et insulaire.

L'action conduite sur les Îles du Salut, en partenariat avec le CNES devra être relayée auprès de structures plus spécialisées dans la restauration et la gestion du patrimoine historique. Le Conservatoire doit favoriser l'émergence de ces structures et la reconnaissance de la valeur historique de ces vestiges.

La consolidation et la valorisation des vestiges historiques seront engagées ou poursuivies sur les îles de Rémire, la Montagne d'Argent et le Bagne des Annamites.

4) Protéger les « points chauds » de biodiversité

Au cœur des savanes, l'action du Conservatoire s'attachera à protéger les savanes-roches, habitats particulièrement riches et menacés de la bande littorale (milieux ouverts, très convoités pour l'agriculture, l'urbanisation et l'implantation d'infrastructures), en complément des actions d'ordre réglementaire qui pourront être mises en place (arrêtés de protection de biotope).

Elle s'attachera également à conforter certains écosystèmes forestiers encore bien préservés et représentatifs de la biodiversité amazonienne, en créant des zones tampons s'appuyant sur des réserves naturelles, comme sur le secteur de la Montagne de Kaw et de Trésor.

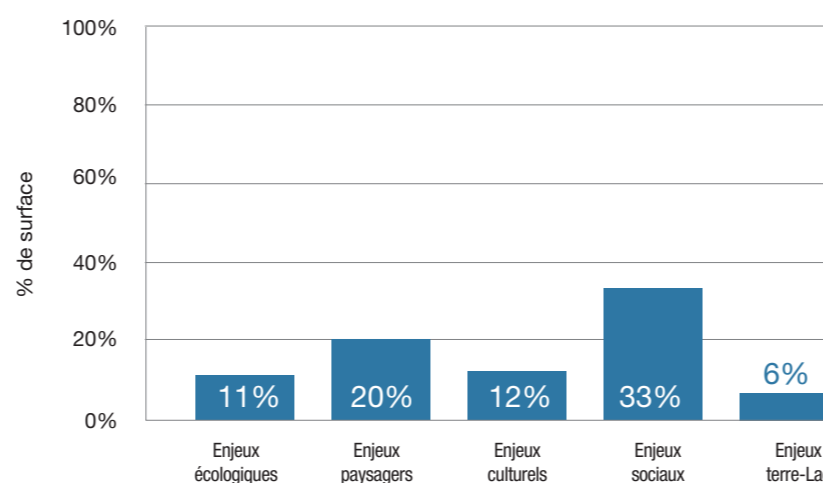
En Guyane, la gestion des sites est assurée au cas par cas en fonction de la capacité des acteurs locaux à y contribuer. L'implication des collectivités locales, en particulier des communes et EPCI restera privilégiée. Toutefois un cadre de gestion plus homogène sera recherché par la mobilisation de moyens d'appui aux communes émanant de la future collectivité unique via le Parc naturel régional. En outre, le Parc naturel régional de Guyane, principal organisme professionnel intervenant sur le secteur côtier à l'échelle du territoire, deviendra un partenaire privilégié du Conservatoire susceptible d'intervenir directement dans la gestion de certains sites, notamment ceux situés dans le prolongement des réserves naturelles qu'il gère déjà.

La valorisation et l'aménagement des sites pour un développement durable sont des axes essentiels. La réalisation d'équipements de découverte de l'environnement (sentiers, observatoires...) sera poursuivie ainsi que les actions de promotion et d'entretien. Le sentier du littoral sera aménagé, dès lors qu'il reste compatible avec la sauvegarde des écosystèmes et la sécurité des promeneurs.

L'objectif étant d'accueillir les visiteurs dans des écosystèmes préservés, de leur faire apprécier les paysages et découvrir les Lieux naturels, de leur permettre une ré-appropriation des espaces naturels littoraux et d'en faire les relais d'une meilleure protection, auprès de leurs élus et de leurs collectivités, de leurs tissus associatifs et des générations futures.

Cet objectif stratégique est la meilleure garantie d'une protection durable des rivages ultra-marins, quelles que soient les évolutions institutionnelles.

ENJEUX DANS LES ZONES D'INTERVENTION*



Source : Conservatoire du littoral
*Zones d'intervention terrestres cf. définition page 60

PRESSIONS DANS LES ZONES D'INTERVENTION*

